

SALARIÉ(E) ET DIRIGEANT(E) DE SOCIÉTÉ : LES POSSIBILITÉS DE CUMUL

SYLLABUS

JEAN-CHRISTOPHE PAGNUCCO

Bienvenue dans la formation « Salarié(e) et dirigeant(e) de société : les possibilités de cumul ». Ce syllabus est conçu pour vous offrir une vue d'ensemble complète de la formation, en précisant ses objectifs, son programme et ses méthodes pédagogiques. Il joue un rôle essentiel en tant qu'outil de communication entre vous et l'équipe pédagogique, facilitant ainsi votre navigation et votre engagement tout au long du parcours.

Ce document a pour vocation de clarifier les contenus et les attentes, d'optimiser votre apprentissage et de renforcer le lien avec l'enseignant. Dans le contexte de cette formation en ligne et immersive, le syllabus devient une ressource incontournable, agissant comme une carte et une boussole pour vous guider. Il vous aide à comprendre le fondement et la structure du cours et vous oriente efficacement à travers chaque étape.

Nous vous invitons à consulter régulièrement ce syllabus pour exploiter pleinement toutes les ressources mises à votre disposition et pour enrichir votre expérience d'apprentissage dans ce parcours unique dédié à l'enseignement en extérieur.

Informations générales	2
Responsable pédagogique	2
Objectif général de la formation	2
Objectifs spécifiques de la formation	2
Méthodes pédagogiques	3
Programme	3
Validation de la formation	4
Communication	4

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Titre du cours : Salarié(e) et dirigeant(e) de société : les possibilités de cumul

Début de la formation : 05/06/2025

Fin de la formation : 19/06/2025

Volume horaire : 7 heures (5h30 asynchrones et 1h30 synchrone).

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Jean-Christophe Pagnucco, doyen honoraire de la Faculté de droit de Caen, codirecteur du Master Droit de l'Entreprise, Parcours Diplôme de juriste conseil d'entreprise (DJCE) de l'université de Caen Normandie.

OBJECTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION

Savoir analyser les conditions juridiques et les enjeux pratiques du cumul entre un mandat social et un contrat de travail, afin de comprendre les possibilités offertes par les structures sociétaires en matière de protection sociale et de rémunération du dirigeant.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DE LA FORMATION

Au terme de la formation, les participants devront être capables de :

- analyser la faisabilité du cumul ;
- distinguer les rôles et les responsabilités ;
- appliquer les règles et les procédures associées au cumul ;
- gérer les conséquences du cumul sur la relation de travail ;
- sécuriser juridiquement la situation du dirigeant salarié.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Polycopiés de cours.
- Quiz d'auto-évaluation.
- Petits cas pratique corrigés en webconférence.
- Grand cas pratique final.

PROGRAMME

Les deux semaines de la formation sont organisées autour de 3 séquences et un grand cas pratique.

Séquence 1 – La situation problème (quel est le besoin dans les faits)

Volume horaire : 1h

Objectif : Comprendre les motivations économiques, sociales et juridiques qui poussent un entrepreneur à envisager le cumul entre un mandat social et un contrat de travail, et identifier les enjeux liés à la compatibilité de cette double qualité au regard du droit en vigueur.

Séquence 2 – Les possibilités

Volume horaire : 2h15

Objectif : Déterminer les conditions juridiques précises permettant le cumul entre un mandat social et un contrat de travail, en s'appuyant sur la jurisprudence et en tenant compte des spécificités liées à chaque forme de société.

Séquence 3 – Les contraintes et les points de vigilance

Volume horaire : 2h15

Objectif : Identifier les contraintes juridiques, les procédures à respecter et les points de vigilance à surveiller lors de la mise en place, du suivi et de la rupture d'un cumul mandat social / contrat de travail, afin de sécuriser la situation du dirigeant et de la société tout au long de la vie de l'entreprise.

Grand cas pratique final

Volume horaire : 1h30

VALIDATION DE LA FORMATION

La validation de la formation est conditionnée par l'achèvement d'activités qui jalonnent le parcours et attesteront de son suivi. Ces activités sont :

- la consultation de l'ensemble des ressources théoriques ;
- l'obtention d'une note minimale de 10/20 aux quiz d'auto-évaluations ;
- la présence aux séances de correction synchrones en ligne ;
- la réussite d'un grand cas pratique final.

De manière générale, l'esprit des évaluations est formatif et vise à accompagner le développement des participants, quels que soient leurs connaissances et expériences antérieures.

COMMUNICATION

Pour communiquer avec le responsable pédagogique, un espace de forum est dédié pour des questions sur les thématiques de la semaine en cours ou encore des questions en prévision du live synchrone. La consultation est quotidienne avec des réponses sous trois jours maximum.

Pour des questions techniques relatives à la plateforme, un espace est également ouvert et permet aux participants de signaler des problèmes et d'entrer en contact avec l'assistance techno-pédagogique.

Naturellement, tous les échanges, avec l'enseignant, l'ingénieur pédagogique ou entre les participants doivent être respectueux et professionnels.

L'ensemble des contenus ont été développés avec un cahier des charges conforme au RGAA - Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité, v 4.1.2, en particulier avec un sous-titrage et une transcription téléchargeable des vidéos. Les participants peuvent à tout moment contacter le responsable pédagogique ou un tuteur pour signaler un problème d'accessibilité.